

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de la Cerlangue, sous la présidence de Monsieur RATS, Maire.

Étaient présents : M. RATS, M. LAIR, Mme RIVET, Mme JEAN, M. DRONY, Mme MOUTON-QUEVAL.

Était absente excusée : Mme DORÉ

Monsieur le Maire précise aux membres qu'au vu de la situation particulière actuelle de la mairie et des conditions de l'assemblée, un texte de loi doit être lu :

« Rien ne s'oppose à ce qu'un conseil municipal continue à délibérer normalement entre la date à laquelle des sièges sont vacants et la date de l'élection municipale partielle », c'est l'article L270 du code électoral, applicable aux communes de 1000 habitants et plus.

« Ce texte n'interdit pas, dans le délai de trois mois qu'il fixe pour procéder au renouvellement intégral, au conseil municipal de se réunir valablement. C'est la position adoptée par le Conseil d'état dans un arrêté du 6 novembre 1996 ».

« En résumé, il peut être retenu que dans le cas où le conseil municipal d'une commune de 1000 habitants et plus est incomplet et doit être renouvelé dans un délai légal de trois mois, il peut dans l'intervalle continuer à se réunir normalement y compris pour voter le budget primitif de la collectivité. L'appréciation du respect des règles de quorum doit se faire en fonction du nombre de membres en exercice, et non de l'effectif théorique de l'assemblée ».

Ces informations ont été données par la Sous-Préfecture, précise Monsieur le Maire.

Par conséquent, le conseil municipal est tout à fait valide.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Pierre DRONY.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Communications

- Association du club des aînés de St Romain : Fête de l'amitié
- Radicatrail : les 27 et 28 avril 2024.
- INSEE : Populations légales au 1er janvier 2021 en vigueur à compter du 1er janvier 2024.
- Fédération des Chasseurs : Arrêté préfectoral.
- Course Cycliste et Pédestre : Remerciements.
- Réseau Transport d'Electricité : Arrêté préfectoral.
- Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande : Escapade nature du 18 au 23 août 2024.
- Le Havre Seine Métropole : Police de publicité.

2) Finances

a) Demande de fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole.

b) Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) :

Reversement de la participation versée à la commune à l'agent concerné.

3) Département de Seine Maritime

a) Demande de subvention pour le projet Tous en Seine.

4) Ecole des Pépinières

a) Subvention à la coopérative scolaire pour la classe de découverte.

5) Questions diverses.

Communications

Associations du club des aînés du canton de Saint Romain : Un courrier a été reçu en mairie pour faire part que « l'Amicale des Clubs des Aînés de Saint Romain organise la fête de l'amitié le jeudi 14 mars à 12h30 au SIROCO à Saint Romain. Cette manifestation est ouverte à toute personne de plus de 60 ans habitant le canton de Saint Romain, le montant de la participation étant de 25 €. Cette fête a pour but d'offrir un moment de convivialité. A l'issue du repas une animation est assurée par Mademoiselle CHANTE où chacun pourra chanter, danser s'il le souhaite ».

Radicatrail : il aura lieu les 27 et 28 avril 2024. Comme tous les ans, des autorisations pour traverser les communes sont demandées. Les courses sont les suivantes :

- Un ultra trail de 124 km le samedi
- Un trail court de 14 km le samedi après-midi.
- Une randonnée et marche nordique de 14 km le samedi après-midi.
- Un trail de nocturne de 17 km le samedi soir.
- Un trail de 62km le dimanche.
- Un trail de 35 km le dimanche matin.

La commune est concernée par le 124 km, le 62 km et le 35km sur le parcours habituel. Un avis favorable a été donné.

INSEE : La population légales au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 14^e janvier 2024 :

- Population municipale : 1297
- Population comptée à part : 116
- Population totale : 1 413

Les personnes comptées à part : les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident du fait de leurs études, dans la commune.

Fédération des chasseurs : Arrêté préfectoral qui indique que « considérant qu'il est nécessaire à des fins scientifiques ou de repeuplement, de procéder la nuit, à des opérations de comptage de différentes espèces de gibier et notamment du chevreuil afin d'apprécier leurs tendances d'évolution, informations indispensables à la gestion de nombre d'espèces (cervidés et autres) »

« des opérations de recherche ou de poursuite du gibier pourront avoir lieu la nuit, à l'aide de phares à longue portée, obligatoirement installés à bord de véhicules identifiés par un panneau recensement de la faune, durant la période couvrant du 2 janvier au 30 avril 2024. »

Monsieur le Maire précise que c'est toujours impressionnant de les voir en pleine nuit.

Course cycliste et pédestre de Beuzeville la Grenier : un courrier de remerciements a été adressé à la mairie dans le cadre du Téléthon. En effet, la commune avait donné un avis favorable pour le 9 décembre 2023 d'un passage sur la commune. Le trail du téléthon pour Beuzeville la Grenier a pu récolter 16 603€.

Réseau de Transport d'électricité : l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 a été envoyé en mairie. Il autorise la société Réseau Transport d'Electricité (RTE) à pénétrer dans des propriétés privées et/ou publiques sur le territoire des communs figurants dans l'arrêté afin de réaliser des études préalables à la réalisation de nouveaux postes électriques et la création de nouvelles lignes électrique entre la zone industrielle du Havre, celle de Port Jérôme et jusqu'au poste électrique de Rougemontiers.

Monsieur le Maire précise que ce sujet avait été abordé au conseil municipal précédent et notamment sur le nouveau poste pour l'alimentation des quais pour les paquebots au Havre ; et d'augmenter les capacités électriques sur Port Jérôme.

« Cela risque d'être compliqué ».

Monsieur LAIR précise qu'il s'est rendu aux réunions. La ligne 400 000 volts aérienne part de Rougemontiers et elle arrive à Radicatel. Il y aura 3 tracés, celui du village, le Bocquetal et celui du marais avec deux options.

Monsieur le Maire précise qu'il est plus que souhaitable de passer le long du canal, cela n'ennuiera personne.

« C'est toujours en négociation ».

« Il faut savoir qu'après, la partie qui passera restera en clairière. C'est illogique il faut passer dans le marais pour ne pénaliser personne. »

« Si le passage se fait par le village, les travaux dureront des mois et cela impactera la vie du village pendant un moment ».

Monsieur le Préfet doit rendre son avis fin avril.

Parc Naturel des Boucles de la Seine : « Du 18 au 23 août prochain, le Parc « des caps sur la comète » organise une escapade nature à destination des jeunes de 13 à 17 ans du territoire du Parc. Afin de pouvoir en faire profiter des jeunes de votre commune, est-il possible de relayer cette information ». Cette manifestation se déroule sur 7 jours pour un coût de 250 €.

Police de publicité : lecture du courrier envoyé par Monsieur le Président de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole ». « Comme vous le savez, la loi Climat et Résilience prévoit la décentralisation de la police de la publicité à compter du 1^{er} janvier 2024. A compter de cette date, les maires seront compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire, que leur commune soit ou non couverte par un règlement local de publicité ».

Monsieur le Maire précise qu'avec la charte des Boucles de la Seine Normande, la publicité sauvage est interdite.

« Il est également prévu un transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) lorsque cet établissement est compétent en matière de plan local d'urbanisme ou de règlement local de publicité. Cependant, conformément à l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales, le Président de l'EPCI peut renoncer à ce pouvoir de police si un ou plusieurs maires s'opposent à ce transfert dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur de la loi. Vous disposez donc jusqu'au 30 juin 2024 de la possibilité de vous opposer, le cas échéant, au transfert automatique de ce pouvoir de police spéciale »

Monsieur le Maire précise qu'il serait favorable à une application de la loi sur toutes les communes. Il y aurait une brigade qui passerait pour vérifier tout cela.

Monsieur le Maire demande l'avis aux membres : les élus souhaitent également qu'il y ait une harmonisation sur toutes les communes.

Une réglementation pourrait être validée au conseil communautaire. Monsieur le Président pourrait avoir le pouvoir de publicité.

N°01/2024

Finances – Fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole attribue un fonds de concours d'investissement pour accompagner les communes membres dans le financement de leurs dépenses d'investissement.

L'attribution de ce fonds de concours est soumise à conditions :

- Une délibération du conseil municipal précisant la nature des dépenses d'investissement et sollicitant l'octroi de fonds de concours.
- Un montant minimum de travaux ou d'acquisition de 5 000 € HT (à partir du 1^{er} janvier 2019).
- Que la commune devra assurer au moins 20 % du montant total des financements.

Vu,

- La délibération du conseil communautaire Le Havre Seine Métropole décidant les modalités d'attribution du fonds de concours d'investissement ;
-

Considérant la volonté de solliciter le versement du fonds de concours d'investissement attribué par la communauté de communes Le Havre Seine Métropole. La commune sollicite le fonds de concours d'investissement pour les projets suivants :

Restaurant scolaire	Montant HT	Montant TTC	Financement extérieur	Observations
Equipement	9 762,11 €	11 714,54 €	0,00 €	Devis signé
Total opération	9 762,11 €	11 714,54 €	0,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De solliciter auprès de la Communauté Urbaine le versement du fonds de concours d'investissement pour le projet énuméré ci-dessus attribué à la commune de la Cerlangue sur présentation des pièces demandées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à viser la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire informe que le four existant pourrait être installé dans la cuisine de la salle polyvalente.

N°02/2024

Reversement d'un Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune peut bénéficier d'un fonds pour l'équipement d'un agent en situation de handicap.

Une demande de financement a été faite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour des prothèses auditives et un accord a été donné.

Le montant de cette aide s'élève à 600 € ; cette somme sera versée à la commune et pourra être reversée à l'agent bénéficiaire.

Vu, la demande pour des prothèses auditives auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant la nécessité du reversement à l'agent bénéficiaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'encaisser la somme de 600 € versée par la Caisse des Dépôts et de Consignations,
- De reverser cette somme à l'agent bénéficiaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Demande de subvention auprès du Département de la Seine Maritime – Voyage de classe de découverte pour le projet « Tous en seine 2024 »
--

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier adressé par Monsieur Cacheux pour expliquer le projet de l'opération « tous en Seine » dont sa classe participera.

Cette sortie dure une semaine avec un nombre importants d'accompagnants.

« Le budget et les sponsors associés : la banque alimentaire participe en fournissant des goûters pour l'ensemble de la semaine. La MAIF participe en fournissant les gilets jaunes pour les 200 cyclistes et apport d'une participation financière. L'USEP contribue également financièrement et est un appui indéniable pour convaincre les mairies de nous accueillir ».

Le budget prévisionnel par enfant s'élève à 235 €. Différentes participations :

- . La coopérative scolaire : 15 €,
- . L'association les enfants d'abord : 10 €,
- . Le Département à hauteur de 30 €.

Un reste à charge des parents pourrait s'élever à 180 €.

Délibération N°03/2024 :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune peut solliciter auprès du Département de la Seine Maritime une subvention pour la classe de découverte pour le projet « Tous en Seine » 2024 du 27 mai au 1er juin 2024 pour la classe de Monsieur CACHEUX /Madame MAZO. Le département pourrait subventionner à hauteur de 5 euros par enfant et par jour.

Vu,

- Le projet de classe de découverte mené par Monsieur CACHEUX, Directeur de l'Ecole des Pépinières de la Cerlangue et de Madame MAZO.

Considérant la nécessité de venir en aide pour cette sortie scolaire du 27 mai au 1^{er} juin 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De solliciter auprès de Monsieur le Président du Département de la Seine Maritime une subvention afin de financer la sortie scolaire de l'école des Pépinières de la Cerlangue du 27 mai au 1^{er} juin 2024.
- De dire que la subvention sera versée à la commune.
- De dire que cette subvention sera reversée à la coopérative scolaire de l'école des Pépinières, et sera inscrite dans le tableau des subventions allouées au budget 2024.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire : « Je réitère, car je le dis souvent en conseil municipal et je l'ai précisé également à mes vœux, l'école reste pour moi la cheville ouvrière de la commune. On ne peut pas ne pas soutenir l'école ni ne pas l'aider. Je pense que cette sortie est une découverte pour les enfants, que ce soit culturelle, du patrimoine et de l'histoire de la Normandie. »

Participation pour le voyage de classe de découverte pour le projet « Tous en Seine 2024 » de l'Ecole des Pépinières

Monsieur le Maire a souhaité mettre ce point à l'ordre du jour : « une aide doit être apportée car il y a des écoles qui sont moins volontaires que la nôtre. Monsieur CACHEUX soutient les enfants et les aide énormément. C'est un très beau projet ».

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus afin de débattre sur le montant.

Monsieur LAIR demande si la commune peut aider jusqu'à 30 euros par enfant. L'aide totale pourrait s'élever à 780 €.

Madame RIVET espère que tous les enfants puissent participer à cette sortie et si des solutions de secours existent. Monsieur le Maire répond qu'il ne laissera pas d'enfant ne pas y aller et qu'une aide via le CCAS pourrait intervenir en cas de besoin. Le CCAS décide de tout cela et beaucoup d'aides sont déjà attribuées.

Délibération 04/2024 :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une classe de l'école des Pépinières va partir en classe de découverte du 27 mai au 1^{er} juin 2024 pour le projet « Tous en Seine » pour la classe de Monsieur CACHEUX /Madame MAZO.

Le département pourrait également subventionner à hauteur de 5 euros par enfant et par jour.

Vu,

- Le projet de classe de découverte mené par Monsieur CACHEUX, Directeur de l'Ecole des Pépinières de la Cerlangue et de Madame MAZO.

Considérant la nécessité de venir en aide pour cette sortie scolaire du 27 mai au 1^{er} juin 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De verser une subvention à hauteur de 30 euros par enfant soit le montant total de 780 € à la coopérative scolaire de l'École des Pépinières.
- De dire que cette somme sera inscrite au budget primitif 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part que Monsieur COTTARD, un parent d'élève a fait le relais pour que l'école puisse récupérer des ordinateurs auprès de la DREAL Il s'est dérangé lui-même pour aller chercher les vingt ordinateurs portables.

Monsieur le Maire souhaite vivement remercier Monsieur COTTARD ainsi que la DREAL. Des courriers de remerciements seront envoyés à chacun.

Les ordinateurs actuels de l'école pourront être donné aux parents qui ne pourraient pas se doter d'ordinateur.

Réunion transport scolaire : Cette réunion a eu lieu mercredi matin pour trouver une solution aux problèmes de sécurité rencontrés par les collégiens de la Cerlangue. Certains arrêts de cars sont dangereux et plus particulièrement celui de Saint Jean des Essarts

Monsieur le Maire : « Il est anormal qu'un enfant soit obligé de traverser la route départementale pour monter ou descendre du car ».

Monsieur LEPRETTE, Vice-Président de la Communauté Urbaine, le directeur du service concerné, Monsieur MAINY, ainsi que des agents du service étaient présents

Monsieur le Maire précise qu'une réponse devait être apportée à cette réunion. Il a rappelé que depuis des années, la commune était concernée par la sécurité routière de manière importante avec de graves accidents d'enfants et d'adultes. Ils ont bien pris en compte ce passé historique accidentel de la commune.

Le problème est rencontré sur trois départementales, celle de Saint Jean d'Abbetot, la RD 39 ainsi que la D910.

Monsieur le Maire a demandé au service de la communauté urbaine pourquoi les enfants n'étaient pas transportés dans le bon sens sachant que les enfants qui sont ramassés les premier le matin sont déposés en dernier le soir, avec pour certains, une traversée de départementale.

Il a été mis en avant que cela nécessitait des heures en plus si un changement d'organisation devait intervenir. Monsieur le Maire s'est fâché en mettant en avant la sécurité des enfants.

« Il faut prendre en compte deux points sur la D910 : le brouillard et qu'au 1^{er} avril il y aura un passage de 150 camions supplémentaires au vu de l'interdiction de la commune de Saint Romain de faire circuler les poids lourds ».

Monsieur le Maire a proposé de se réunir avec les maires concernés pour trouver une solution au plus vite Cette réunion interviendra rapidement. L'abri bus rue St Jean des essarts est cassé régulièrement et dès qu'il est remis en état il est de nouveau dégradé.

Les abris-bus doivent être réalisés en bois et non en verre pour éviter les dégradations.

« Ce n'est pas parce qu'il y a qu'un enfant qui emprunte l'arrêt que les précautions ne doivent pas être prises.

La parole est donnée aux adjoints :

Jean Michel LAIR :

La validation pour les places de recharge des voitures électrique sur le parking de la salle des marronniers a été faite. Les travaux vont se faire à compter du 7 mars et les elles seront contre le mur dans l'entrée du parking.

Clos Vallois : Une réhabilitation des logements doit intervenir comme la mise en place d'aérothermie à compter de la fin mars jusqu' à la fin mai. Une base de vie va s'installer sur le parking derrière la mairie.

MFR la Cerlangue : L'arrêté de conformité pour la MFR a été reçu ce jour.

Rue de Babylone : une réfection électrique va intervenir sur la commune de la Remuée avec une déviation de mise en place. Les habitants de la Cerlangue de la rue de Babylone vont être concernés. Ces travaux vont intervenir à compter du 11 mars prochain ainsi que le 26 mars.

Chemin Paul Masson : Des travaux par la société ENEDIS ont été effectués et le chemin est en très mauvais état. ENEDIS a demandé au prestataire de faire un devis de remise en état afin que le chemin soit praticable.

Aire de jeux à l'école : L'installation n'a pas pu avoir lieu au moins de février au vu des conditions météorologiques. En effet, comme le sol doit être changé, les températures doivent être autour des 12 et 15 degrés. L'aire de jeux pourra être installée pendant les vacances du mois d'avril.

Il est précisé que le Département, où une subvention a été demandée, a envoyé un courrier d'accord de commencement des travaux.

Léticia RIVET : La communauté Urbaine oblige la mise en place de poubelles de compostage dans la commune. La suggestion devant la mairie a été refusée et celle à côté du conteneur à verre au clos Vallois a été retenue. Un deuxième emplacement a été proposé à côté de l'école.

Est-ce qu'il y a l'utilité d'en avoir deux, en espérant que les gens respectent bien le dépôt de compostage dans le bac et pas par d'autres matériaux ?

Les arbres ont été livrés tardivement en raison de la météo.

L'association UNEP (Union Nationale des Entreprises du Paysage) va donner un arbre à chaque école qui en a fait la demande. C'est un arbre au choix.

La société AUVRAY qui travaille avec l'association, va nous contacter afin de connaître le type d'arbre souhaité. Il a été convenu avec Monsieur CACHEUX, que le choix du 2ème arbre que les enfants avaient choisi auparavant pourrait être planté. C'est un érable peau de serpent qui sera planté le 11 mars par la société AUVRAY.

L'association UNEP souhaite que le courrier cauchois soit présent pour prendre une photo. Les enfants vont être présents et doivent être mis en avant.

Monsieur le Maire sera présent le jour de la plantation.

Tour de table :

Karine MOUTON-QUEVAL : RAS

Maureen JEAN : L'aide aux devoirs mise en place les lundis et jeudis est très appréciée des enfants ainsi que par les parents.

Les bénévoles ont fait quelques demandes comme des tables et chaises plus hautes ainsi que des cahiers de bouillons.

Il faut s'y pencher et rencontrer les trois bénévoles.

Monsieur le Maire précise qu'il y a des tables au grenier.

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne les repas intergénérationnels : des demandes des grands parents n'habitants pas la Cerlangue souhaitent venir manger avec leurs petits-enfants. Il faut étudier cette proposition.

Jean-Pierre DRONY : Est-ce que la commune a quelque chose à voir avec la mise en conformité la chaudière de la MFR ?

Monsieur LAIR précise que la commission de sécurité informe la commune des conformités des ERP. La commune peut même demander de fermer temporairement l'établissement.

L'avis favorable est transmis en mairie qui le transmet directement à l'établissement.

Eglise : Madame BRETON demande si elle doit ouvrir l'église en cas de fortes pluies.

Monsieur le Maire répond qu'il est souhaitable d'ouvrir au moins à la serrure mais de ne pas laisser la porte grande ouverte. La pluie chasse et l'eau rentre dans l'entrée de l'église. C'est un lieu de culte et il est important de pouvoir s'y recueillir.

Par beau temps, beaucoup de gens viennent visiter l'église.

Autre question : est ce que des travaux ont été faits dans l'église car les rangées de chaises sur les côtés ont été repliées sur les autres.

Monsieur LAIR précise que la société Delestre est venue faire l'entretien des chauffants avec une nacelle et que les chaises n'ont pas été remises à leur place.

Sans autre question la séance est levée à 19h54